

Rentrée en fête 2018 - demande d'inscription

Merci de prendre quelques instants pour confirmer votre présence avant le lundi 23 avril.

***Obligatoire**

n° d'identification *

ce n° figure dans le mail qui vous a été adressé sous l'intitulé n° de référence

Nom de l'association *

indiquez ici le sigle de votre association

Contact Rentrée en fête : Prénom *

indiquez ici le prénom de la personne chargée dans votre association de Rentrée en fête

Contact Rentrée en fête : Nom *

indiquez ici le nom de la personne chargée dans votre association de Rentrée en fête

Contact Rentrée en fête : téléphone *

indiquez ici le n° de tel de la personne à joindre pour Rentrée en fête

Contact Rentrée en fête : email *

indiquez ici l'email de la personne à joindre pour Rentrée en fête

Souhaite tenir un stand couvert présentant notre association

- Stand individuel de 6 m2 environ
- Stand Collectif

surface souhaitée du stand collectif**précisez les autres associations accueillies sur votre stand collectif****Propose des animations ou démonstrations présentant l'activité de notre association**

- dans ou devant notre stand
- sur espace dédié ou en déambulation

Description, durée et éventuellement fréquence de l'animation ou de la démonstration**Aide logistique souhaitée**

- 3 chaises
- 1 table
- Support pour affichage
- Alimentation électrique

liste des appareils raccordés ou puissance requise (en kW)

rappel : bouilloire, cafetière, crêpière ... sont interdites

pc portables
imprimante
écran

Autres demandes ou autres propositions

RENTREE EN FETE - Modalités de mise à disposition d'un emplacement par la Mairie d'Orléans. - *

La Mairie d'Orléans organise « Rentrée en fête » dimanche 9 septembre 2018 de 11 h à 19 h, en centre ville. A cette occasion, elle met à disposition des associations qui en ont fait la demande un emplacement couvert (le plus souvent sous tente) tables, chaises et, éventuellement, panneaux permettant l'affichage ou grilles caddie et un accès à l'énergie électrique. Cet emplacement permet aux associations de présenter leurs activités et éventuellement de réaliser des animations près du stand attribué, ou sur podium, dans le cadre de la programmation des animations faites par la Mairie. Les associations pourront prendre possession de leur emplacement numéroté à partir 9 heures dimanche 10 septembre. Elles devront l'avoir entièrement libéré, rendu propre et dans son état initial, dès la fin de la manifestation et au plus tard à 20 h. Durant toute la manifestation, les associations participantes s'engagent à respecter strictement les consignes qui leur auront été communiquées par internet dans le courant du mois de juillet. Aucun déplacement de matériel ou de véhicule ne sera admis. Les associations ayant leur stand au Campo Santo s'interdiront tout accès véhicule à l'intérieur de cet équipement quel qu'en soit le motif. Les associations bénéficiaires d'un emplacement sont responsables, sur leurs deniers, du matériel ainsi mis à leur disposition. Elles seront tenues de rembourser à la Mairie tous les dégâts occasionnés de leur fait. Elles respecteront le matériel mis à leur disposition et notamment les tentes louées par la Mairie pour cette manifestation. Elles s'interdiront notamment toute apposition de papier autocollant, colle, punaisage, agrafage, seul étant toléré l'accrochage au moyen de ficelles fixées sur les structures métalliques des tentes, d'éléments légers non susceptibles de les détériorer. Toute introduction de produit dangereux ou inflammable ainsi que la pratique d'activités incompatibles avec les structures toilées ou plastifiées des tentes mises à disposition est formellement prohibée. Il est par ailleurs expressément accepté par les associations exposantes que la responsabilité de la Ville ne pourra en aucun cas être recherchée du fait de dommages survenant aux espèces des associations, ni aux biens ou marchandises exposés par celles-ci. Les associations s'engagent également à prendre toutes les précautions nécessaires et à assurer la surveillance nécessaire pour que le matériel utilisé, leurs activités ou animations ne soient pas susceptibles de gêner, de créer des troubles ou de présenter un quelconque danger aux riverains, passants ou participants. Ces activités devront se dérouler dans les meilleures conditions, de manière à ce que la Mairie d'Orléans ne puisse voir sa responsabilité engagée pour quelle que cause que ce soit à l'un de ces titres. Les matériels et/ou équipements utilisés pour les animations devront respecter les normes et usages de sécurité en vigueur. L'association s'engage à garantir les conséquences pécuniaires de sa responsabilité à l'égard des tiers et de la Mairie et d'une manière générale à prendre toutes les assurances qui

seraient nécessaires à ses activités durant « Rentrée en fête ». Elle produira avant le 30 juin 2018, pour en justifier, une attestation d'assurance en Responsabilité Civile établie par sa compagnie et spécifiant la validité de la garantie pour tous les points prévus au sein du présent document. Aucune demande ne pourra être prise en compte à défaut de validation du présent document, de même la non production de l'attestation d'assurance avant le 30 juin 2018, vaudra annulation de la demande de participation à la manifestation « Rentrée en fête ».

je confirme avoir lu et accepter les modalités de mise à disposition d'un emplacement décrites ci-dessus

Envoyer

N'envoyez jamais de mots de passe via Google Forms.

100 % : vous avez réussi.

Fourni par

Ce contenu n'est ni rédigé, ni cautionné par Google.

[Signaler un cas d'utilisation abusive](#) - [Conditions d'utilisation](#) - [Clauses additionnelles](#)